



La Confédération Générale du Travail

**« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »**

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1464 du 3 septembre 2014

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda – Infos brèves	2
2. Communiqué CGT : « le Premier Ministre en meeting au MEDEF »	3
3. Communiqué CGT : « Interview du Président de la République »	4
4. Communiqué CGT : « Situation sociale et économique »	5
5. Note aux orgas de la FNEE-CGT	6-7
6. Pétition nationale CGT aux salariés des transports et infrastructures	8-9
7. Réforme territoriale – Réforme de l'Etat : Analyse de la FNEE-CGT	10-13
8. CEREMA : Premier budget sous la loupe	14-15
9. Communiqué CGT : « Augmentation du pouvoir d'achat, une nécessité »	16-18
10. Flash info : « Formation syndicale »	19-23



AGENDA

CE Jeudi 4 septembre :
+ orgas de l'UGFF sur rentrée revendicative et élections professionnelles 2014

Jeudi 4 septembre :
commission 1 du CCAS

Jeudi 4 septembre :
à Alençon rassemblement CGT de soutien à Michèle Gabioch, SG UL Alençon

Jeudi 4 septembre : réunion CGT – FSU

Vendredi 5 septembre :
réunion UIT sur le transport des matières dangereuses

Lundi 8 septembre : CTM

Lundi 8 septembre : réunion du bureau de l'UGFF – CGT

Lundi 8 septembre : bureau de l'UIT

Mardi 9 septembre :
réunion du collectif fédéral "archives fédérales"

Mardi 9 septembre :
réunion du collectif confédéral élections 2014

Mardi 9 et mercredi 10 septembre :
ateliers de la sécurité à Lyon organisés par la DIT

Mardi 9 septembre : OS / DRH groupe d'échanges

Mardi 9 septembre :
OS / DRH, réunion du groupe de travail sur l'égalité professionnelle

Mardi 9 septembre :
réunion FNEE – UIT et FD des SP pour l'étude de l'ENPC sur les privatisations et les PPP

Mardi 9 et mercredi 10 septembre :
CAP nationale des TSDD

Mardi 9 et mercredi 10 septembre :
réunion de la CFC fédérale

Mercredi 10 et jeudi 11 septembre :
commission exécutive fédérale

Mercredi 10 septembre :
OS / DRH sur projet de bilan social 2013

Mercredi 10 septembre :
audition de la FNEE – CGT à l'AN sur le dossier autoroutes

Mercredi 10 et jeudi 11 septembre :
ateliers de la sécurité à Evreux organisés par la DIT

Jeudi 11 septembre : commission 5 du CCAS

Jeudi 11 septembre :
OS / DRH sur la mission de Patrice Paulin sur le devenir des écoles du MEDDE

Jeudi 11 et vendredi 12 septembre :
ateliers de la sécurité à Toulouse organisés par la DIT

Jeudi 11 septembre : OS / DEB sur agences de l'eau

Vendredi 12 septembre à Lyon :
réunion de la commission indemnitaire de la MIGT 6

Lundi 15 septembre :
réunion du groupe de travail des Attachés

Lundi 15 septembre :
réunion du collectif confédéral du développement durable

Mardi 16 septembre à Bordeaux :
réunion de l'UIT Aquitaine

Mardi 16 septembre :
réunion confédérale des trésoriers des fédérations

Mardi 16 septembre :
réunion collectif Fonction Publique DOM

Mardi 16 septembre : commission de suivi du CHSCT M

Mercredi 17 et jeudi 18 septembre :
CAP nationale des SACDD

Mercredi 17 septembre :
réunion UGFF sur les élections dans les DDI

Mercredi 17 septembre : comité de suivi ADS – ATESAT

SUITE AGENDA

Jeudi 18 septembre :
commission exécutive de l'UGFF - CGT

Vendredi 19 septembre :
réunion de la commission indemnitaire de la MIGT 2 à Paris

Vendredi 19 septembre : CT Central des DDI

Lundi 22 au vendredi 26 septembre :
2ème partie de la formation UIT

Lundi 22 septembre : réunion du bureau de l'UGFF - CGT

Mardi 23 septembre : réunion plénière du CCAS

Mercredi 24 septembre : secrétariat fédéral

Jeudi 25 septembre : CTM budgétaire



INFOS REVES



La vraie conférence sociale Journée d'action interprofessionnelle à La Rochelle

C'est une vraie conférence sociale qui a été organisée à La Rochelle le 30 août. En marge de l'université d'été du PS, la CGT a interpellé la majorité avec ses propositions autour d'une journée d'action interprofessionnelle. L'union départementale de Charente-Maritime, s'est associée au comité régional Poitou-Charentes ainsi qu'aux cheminots et aux intermittents en lutte, pour faire de ce samedi une journée festive et revendicative. (...)



Acharnement syndical La Caisse des dépôts tente de mettre au pas la CGT

Une élue CGT est la cible de la direction juridique et sociale de la Caisse des dépôts qui tente de la licencier. Une procédure qui relève de l'acharnement syndical, selon l'ensemble des structures CGT de la Caisse des dépôts. Récit. (...)



Facteurs d'Ajaccio Victoire après 93 jours de grève

Face à une Direction de La Poste déterminée, les facteurs d'Ajaccio ont tenu bon. Ce conflit, exemplaire par les valeurs de solidarité, d'humanité et de responsabilité affichées par les grévistes, qui durait depuis 93 jours a connu un épilogue positif. Cette grève avait pour but de s'opposer à une ré-organisation de travail imposée par la Direction de la Poste, plus connue, sur le continent, sous le nom de « Facteur d'Avenir », tout en proposant un projet alternatif viable et positif pour les salariés et les usagers de la Poste. (...)

suite sur : www.cgt.fr



Déclaration de Thierry Lepaon, Secrétaire général de la CGT

Le Premier ministre en meeting au Medef !

Pour la deuxième fois sous la Présidence de François Hollande, un Premier ministre de la République est la vedette d'un meeting syndical.

Le Premier ministre a choisi de venir faire applaudir sa politique par le Medef, le jour même de la publication des chiffres du chômage qui continuent d'augmenter.

La confusion des genres entre l'Etat et le Medef, le trait d'union qu'il tire entre le Medef et les entreprises, ont quelque chose de scandaleux.

La scénographie de son intervention, après le film de propagande du Medef intitulé, « Un million d'emploi, c'est possible » ne nous dit rien sur : quand, dans quelles entreprises, sur quel territoire, avec quel temps de travail, avec quelle rémunération seront créés ces emplois ? Pour l'instant et malgré les 220 milliards de cadeaux déjà consentis aux entreprises, on n'en a vu aucun.

Aucune stratégie n'est annoncée concernant l'évaluation des politiques publiques en direction des entreprises. Sur 45 minutes de discours, il consacre une phrase timide sur les comptes qu'elles auront à rendre à la nation.

Il passe sous silence les 220 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises qui ne sont soumises à aucune évaluation alors que tous les observateurs attentifs constatent que le versement du CICE n'a servi ni à l'investissement, ni à l'emploi.

Sur les 40 entreprises du CAC 40, 37 viennent d'augmenter leurs dividendes aux actionnaires, au détriment des investissements, de l'emploi et des salaires.

Le Premier ministre dit vouloir rassembler pour réformer, mais la question cruciale qui est posée est sur quoi ?, comment ?

Sa réponse est en ligne avec le clip du syndicat patronal. Tout y passe, les attentes du Medef sont même anticipées : la simplification du code du travail, le travail du dimanche, la représentation des salariés dans les petites et moyennes entreprises...

Tout cela au motif que la France vivrait au-dessus de ses moyens depuis 40 ans. C'est insupportable ! Où sont les salariés, les retraités, les chômeurs, les jeunes en galère, qui vivent au-dessus de leurs moyens aujourd'hui en France?

Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 55 82 80 00

Montreuil, 27 août 2014 - Ne pas jeter sur la voie publique - www.cgt.fr



Interview du président de la République pour *Le Monde*

François Hollande : à contre sens

Le président s'obstine à considérer que le travail serait un coût et refuse de tirer le bilan de sa politique qui a déjà offert au patronat 220 milliards d'Euros –pacte de responsabilité et CICE inclus- payés par les salariés.

Nier le besoin d'augmenter les salaires (revendication principale des salariés) et ne faire reposer l'augmentation du pouvoir d'achat que sur une baisse de la fiscalité des ménages est la démonstration de l'absence totale de prise en compte des attentes et des réalités vécues par les salariés.

Déjà, lors de la conférence sociale de juillet 2014, il a refusé d'entendre les 94 exigences et les 5 priorités formulées par la CGT qui permettraient de mettre fin à l'austérité et de renouer avec la croissance.

Ces priorités sont :

- ▶ Revaloriser le SMIC, l'indice des salaires dans la Fonction Publique, les pensions et les minimas sociaux.
- ▶ Etablir un calendrier d'ouverture des négociations dans les branches professionnelles sur les grilles de qualifications.
- ▶ Mettre en œuvre une véritable démocratie sociale qui permettra aux salariés de pouvoir bénéficier d'un droit d'expression direct et collectif sur leur travail quelle que soit la taille de l'entreprise.
- ▶ Relancer l'emploi par l'investissement industriel au travers du plan d'investissement porté par la Confédération Européenne des Syndicats.
- ▶ Contrôler les aides publiques accordées aux entreprises en les réorientant sur l'emploi et l'investissement.

Devant l'entêtement du chef de l'Etat et de son gouvernement, la CGT réaffirme la nécessité que les salariés, les retraités et les privés d'emplois se mobilisent massivement dans l'unité la plus large.

Montreuil, le 20 août 2014



Communiqué

La situation économique et sociale est grave : il faut rompre avec l'austérité

Les chiffres diffusés aujourd'hui par l'Insee confirment la gravité de la situation économique et sociale. Pour le deuxième trimestre consécutif, l'économie française fait du surplace, l'investissement des entreprises recule, la production industrielle continue de reculer pratiquement dans toutes les grandes branches, les exportations stagnent. Le seul facteur qui contribue positivement à l'activité économique, c'est la consommation, notamment celle des ménages. Mais ce facteur risque aussi de prendre un coup à la rentrée.

L'économie française, comme l'ensemble de la zone euro est menacée de déflation, une situation où l'anticipation de la baisse des prix alimente l'attentisme, réduit la consommation et la production et par voie de conséquence l'emploi et l'investissement.

Si la croissance est aussi faible dans les autres pays européens et notamment en Allemagne, la gravité de la situation en France s'explique avant tout par la stratégie des entreprises et les choix erronés du gouvernement qui accommodent la logique patronale de la pression sur l'emploi, les salaires et les conditions de travail au nom de l'amélioration de la compétitivité.

Cette dégradation flagrante de la situation atteste, une fois de plus, de la nocivité du « Pacte de responsabilité », avec ses cadeaux pour les entreprises, et de la politique d'austérité que poursuit le gouvernement pour plaire au patronat, aux marchés financiers et aux libéraux de la Commission européenne, avec notamment la pression sur les dépenses publiques et sociales utiles, alors que des milliards d'euros continuent d'être accordés aux entreprises sous la forme d'aides et d'exonérations fiscales et sociales sans évaluation ni contrôle.

La CGT revendique haut et fort la nécessité de rompre avec ces politiques néfastes. Plus que jamais l'heure est de dire non aux exigences patronales, aux marchés financiers, aux libéraux de la Commission européenne.

Pour éviter la spirale déflationniste, pour dynamiser l'activité économique et l'emploi, il est indispensable d'augmenter les salaires, les traitements, les pensions et les minima sociaux. En la matière, au lieu de culpabiliser les salariés français en leur rappelant le « compromis salarial allemand » des années 2000, les autorités françaises doivent prendre conscience du fait que la pression sur les salaires en Allemagne a alimenté la pauvreté et les inégalités et que, aujourd'hui, pour éviter la déflation, les salaires augmentent en Allemagne.

Au lieu de persévérer dans la réduction des dépenses publiques et sociales utiles et de continuer la distribution des milliards d'euros de cadeaux aux entreprises, le gouvernement doit augmenter les dépenses pour la recherche, la formation, l'éducation, la santé, les infrastructures. C'est indispensable pour éviter la spirale déflationniste.

Pour dynamiser l'investissement et l'emploi, il faut mobiliser l'ensemble des moyens, de la fiscalité au système financier et notamment les banques. Il faut conditionner toute aide au respect des critères précis en termes d'emploi, de salaire, d'égalité femmes/hommes, et établir des droits pour les salariés.

La CGT continue de mobiliser salariés, privés d'emploi, retraités autour de ces revendications : d'autres solutions sont possibles.

Montreuil, le 14 août 2014



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex

tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70

E-mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

*Note à l'attention des organisations de la Fédération
et des membres de la Commission exécutive fédérale*

Construire la rentrée sociale, les luttes, le rapport de force

Montreuil, le 5 août 2014

Chères et chers camarades,

L'analyse de la feuille de route issue de la conférence sociale de juillet 2014 confirme les choix d'austérité du Gouvernement autour du Pacte dit de responsabilité, de diminution drastique de la dépense publique de l'Etat et des collectivités et la fin de non recevoir sur l'augmentation salariale et l'amélioration de la protection sociale notamment des retraites.

Dans le champ de la fonction publique, de nos ministères MEDDE/MLET et des Collectivités territoriales, les répercussions sur les missions de service public, l'emploi public et les conditions de travail sont évidentes :

- Le projet de loi de finances 2015 ampute le budget du MEDDE de plus de 400 M€ (-3,37% sur 2014) et réduit de 834 les effectifs du MLET et du MEDDE ([cf. communiqué fédéral du 11 juillet 2014](#)).
- Offensive contre les missions publiques de l'Etat et le Statut des fonctionnaires : privatisation et externalisations massives.
- Conséquence de la réforme territoriale sur le devenir des missions et services (une expression fédérale sera diffusée à la mi- août).
- Gel du point d'indice toujours d'actualité depuis 5 ans, et mesures catégorielles en peau de chagrin.
- Absence de reconnaissance des qualifications dans le déroulement de carrière.
- Dialogue social sans perspective d'avancées sur l'ensemble de nos revendications : refonte des grilles indiciaires ayant pour base une rémunération de base à 1700 euros brut, reconnaissance de la pénibilité, l'amiante, les retraites, les conditions de travail...

C'est dans ce contexte que les élections professionnelles du 4 décembre vont se dérouler.

C'est une échéance que nous préparons activement (listes électorales, listes de candidatures et professions de foi)....et pour laquelle nous devons nous organiser en « campagne électorale » ; le score de la CGT dépendra avant tout de notre présence constante sur le terrain et surtout des contacts des militants auprès des syndiqués et des agents. Il dépendra aussi fortement des capacités de mobilisation des personnels dans leur diversité pour avancer sur les revendications.

Pour toutes ces raisons, la CGT doit travailler à l'organisation des luttes convergentes dans nos différents champs (route, fluvial, maritime, aérien, environnement, RST, ATESAT et ADS, Ingénierie, Administration centrale..); l'organisation d'une riposte d'ampleur face aux projets gouvernementaux doit être notre priorité dans la période et cela dans un cadre le plus unitaire possible afin de construire une étape forte de mobilisation, de grève et de manifestations à la rentrée.

D'ores et déjà, dans le champ des transports et infrastructures, un appel des cinq Fédérations de l'UIT-CGT a été adressé à tous les syndiqués le 28 juillet dernier ([cf. site fédéral](#)). Cette initiative s'inscrit dans les suites de la rencontre du 24 juillet avec les autres organisations syndicales du champ des transports qui partagent la nécessité d'élaborer une plate forme revendicative commune.

La mobilisation au sein de chaque secteur fédéral doit se décider sur le terrain en lien avec les syndicats.

Le 21 août prochain aura lieu une intersyndicale CGT-FO-CFDT-UNSA-FSU du MEDDE/MLET, la FNEE-CGT proposera une mobilisation unitaire dans ce cadre.

Il y a nécessité de préparer cette nouvelle étape d'action nationale autour du projet de loi de finances 2015 et ses conséquences sur les missions et effectifs, du plan de relance autoroutier pour lequel la Commission européenne va bientôt statuer, autour des enjeux de la Conférence environnementale qui aura lieu début octobre et de la réforme territoriale.

La Fédération sera présente à l'AG de rentrée confédérale du 26 août, elle portera cette perspective d'action qu'il est important d'inscrire dans le processus d'action interprofessionnel.

Enfin, dans la perspective de la Commission exécutive fédérale des 10 et 11 septembre prochains, nous invitons tous les membres de la CE fédérale à contacter, rencontrer les syndicats, militants, syndiqués de leur région pour recueillir leurs attentes et revendications. Ce sera un appui de toute importance, pour la CE fédérale de rentrée afin de pouvoir tenir compte des remontées qui se seront exprimées en lien, bien évidemment, avec les syndicats nationaux.

Sentiments syndicalistes les meilleurs.

La Direction fédérale.



Fédération Nationale des Syndicats Maritimes



FÉDÉRATION DES OFFICIERS DE LA MARINE MARCHANDE

PETITION NATIONALE

SALARIÉS DES TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES

ENSEMBLE, SIGNONS POUR :

- exiger des augmentations générales de salaires,
- stopper les suppressions et la précarisation des emplois,
- gagner des embauches pérennes dans tous les secteurs et améliorer les conditions de travail et de vie,
- mettre un frein à la sous-traitance, mettre fin au dumping social et à la politique du bas coût (low cost), stopper l'abandon des missions publiques, les privatisations et mises en concessions,
- gagner une véritable complémentarité entre les modes de transports dans un concept de multimodalité, un renforcement de la maîtrise publique et du service public,
- Exiger des moyens de financements publics pour la régénération, la modernisation et le développement des infrastructures,
- Exiger le retrait des lois limitant le droit de grève et combattre toutes les atteintes aux libertés syndicales.

Sans oublier d'exiger un grand débat public sur la réforme des territoires voulue par le gouvernement, les transports et les infrastructures risquant d'être fortement impactés.

L'heure est au rassemblement et à la mobilisation pour ancrer un mouvement interprofessionnel dans le temps.

Nom	Prénom	Entreprise	Signature

Montreuil, le 31 juillet 2014



Reforme territoriale – Réforme de l'État Quel avenir pour le MEDDE et le MLET ?

Sommaire :

- ▶ Repères d'analyse CGT
- ▶ Le renforcement des inégalités territoriales et sociales
- ▶ Répercussions directes sur les services
- ▶ Répercussions sur les missions
- ▶ Les axes revendicatifs CGT

La réforme territoriale en cours comporte quatre volets autour de deux lois :

❖ 1^{ère} loi : fusion des régions. Le 23 juillet 2014, l'Assemblée nationale a adopté en 1^{ère} lecture le projet de loi relatif à la réorganisation de notre pays en 13 régions métropolitaines au lieu de 22 (pas de changement pour l'Outre-mer)

❖ 2^{ème} loi discutée à l'automne : redéfinition des compétences / suppression des Conseils départementaux / réorganisation de l'intercommunalité autour des bassins de vie.

Quelques repères d'analyse CGT :

Ces réformes soumettent les territoires à l'épreuve de la décentralisation/reconcentration des pouvoirs.

Tout d'abord, c'est un déficit criant de démocratie qui pose la question des lieux de décisions et d'intervention des salariés et des citoyens.

Les contours de ces réformes dites « acte III de la décentralisation » sont désormais calés autour du couple nouvelles régions (division par deux d'ici 2017 et report des élections) /métropoles (loi MAPTAM¹) qui conduira à une reconfiguration des territoires, y compris à une réorganisation administrative. Ils auront pour conséquences un déplacement des lieux stratégiques de décisions (là où nous ne sommes plus représentés) et l'éloignement des populations. Elles ont ainsi été totalement écartées des discussions concernant leurs besoins et n'ont pas été consultées à propos du changement des institutions démocratiques que sont les communes (avec passage forcé vers les intercommunalités) et les départements (en voie de suppression d'ici 2021).

Il s'agit d'une vaste réorganisation institutionnelle, recomposant les territoires en termes de périmètres et de compétences, qui s'inscrit dans le cadre de la généralisation de l'austérité. La réduction des dépenses publiques s'élève à 50 milliards d'euros dont 11 milliards d'euros aux collectivités. Les administrations d'État, aux échelles nationales et locales, voient leurs crédits gelés ou amputés. Le nombre et la qualité des services publics rendus s'en trouvent altérés.

¹ La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 dite de « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » (MAPTAM) entre en vigueur : création de métropoles (Toulouse – Lille – Bordeaux – Nice – Nantes – Strasbourg (euro métropole) – Grenoble – Rennes – Rouen – Brest – Montpellier) auxquelles s'ajoutent les 3 métropoles à statut particulier que sont Paris (Grand Paris+Grand Paris Express), Lyon, Aix en Provence-Marseille.

*Cette politique du Gouvernement conduit au
renforcement des inégalités territoriales et sociales*

Cette logique peut se résumer en une formule : « se concentrer sur quelques projets d'excellence sur des territoires d'excellence » pour s'adapter à la compétition économique européenne (nouvelles régions européennes) et mondiale.

La réorganisation territoriale autour de métropoles est la traduction de la conception de l'aménagement du territoire que dénonce la CGT : fin de l'égalité des territoires/péréquation, fin de la cohérence nationale des politiques publiques et organisation de la société sur un déficit de la démocratie sociale, remplacé par le soi-disant dialogue social territorial.

Ces décisions affectent toutes les administrations publiques : État, collectivités locales et hôpitaux. Mais peu de salariés mesurent les enjeux des projets. Pourtant, ce sont avant tout les pans de leur vie et de celles des populations qui seront affectés : travail, emploi, éducation et formation, santé, transports, développement industriel, recherche et développement, logement, développement culturel, énergie, communication, prestations sociales, services à la personne, allongement de la durée de vie, etc.

*La loi sur la réorganisation des régions va avoir
des répercussions très directes sur les services déconcentrés
de l'État, du MEDDE et MLET*

Il est attendu que les politiques publiques, notamment de la région et de la métropole, devront aider à diffuser les effets de la réforme à l'ensemble des territoires concernés.

Le rôle central de l'aménagement du territoire semble donc dévolu, non plus à l'État, mais à la région et à la métropole, même s'il est annoncé un « *renforcement du rôle stratégique de l'État dans ce domaine, intéressant directement les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) notamment* ».

Or le nombre de **DREAL** va être ramené à 12 au lieu des 21 actuelles, l'Île-de-France ayant une organisation spécifique avec les conséquences du « Grand Paris ». De même, les Directions interrégionales de la mer (**DIRM**) peuvent faire l'objet d'évolution. Le périmètre des autres services régionaux ou interdépartementaux peut aussi évoluer par rapport à ces nouvelles régions.

Par exemple, que deviendront les Directions interdépartementales des routes (**DIR**) dans ce nouveau schéma ? Même si, pour l'instant, de nouveaux transferts de routes nationales aux régions ne sont pas prévus. Mais la poursuite des privatisations des routes par le plan de relance autoroutier du Gouvernement a pour conséquences le transfert d'emplois publics vers le privé. Comme la poursuite des contrats en PPP, pour la reconstruction des barrages manuels sur l'Aisne et la Meuse, privatise pendant 30 ans l'entretien et la maintenance des ouvrages. Avec pour effet de réduire les emplois publics de Voies navigables de France (**VNF**) et d'affaiblir le service public de la voie d'eau, notamment l'ingénierie de projet et de sécurité.

Dans ce schéma qui privilégie le désengagement de l'État en lien avec l'émergence de la région, de la métropole et la concurrence ouvrant les voies à la privatisation continue et aux externalisations des missions, que deviendront, par exemple, le réseau scientifique et technique (**CEREMA, IGN, Météo France**, etc.), les **affaires maritimes** notamment le contrôle de la sécurité des navires, le réseau des **écoles** et de formation, de « grands services » ou établissements publics comme la **DGAC, VNF, l'Agence de la biodiversité** si elle voit le jour, l'**ADEME**, les **Agences de l'eau**, etc. ?

Sans oublier les transferts des routes départementales et **services routiers départementaux**, liés à la compétence accrue des régions pour les transports et infrastructures ferroviaires et routières, qui auront des répercussions sur les missions de la fonction publique territoriale avec les transferts à nouveau des personnels ex-Équipement vers les services des **Conseils régionaux**.

C'est donc une chronique annoncée d'abandon de nombreuses missions des MEDDE et MLET, ministères non prioritaires ! Le projet de loi de finances 2015 poursuit le régime d'amaigrissement des budgets avec 400 millions d'euros en moins de crédits pour le MEDDE, et 834 emplois en moins pour le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et le Ministère du logement et de l'égalité des territoires (MLET).

Les **missions essentielles de l'État** seraient, d'ailleurs, d'après le gouvernement, de « *protéger les citoyens les plus fragiles, garantir l'égalité des droits et des chances et assurer la sécurité et l'exercice des libertés.* »

Il annonce qu' « *une revue des missions des administrations centrales et déconcentrées sera conduite pour identifier celles qui relèvent des missions fondamentales de l'État et celles qui doivent être abandonnées ou exercées différemment* ». Se profilent donc des services de l'État rabougris au niveau de ses missions dites régaliennes et de contrôle ! Les compétences accrues des régions seraient ainsi confortées par un certain pouvoir réglementaire qui pourrait réduire l'exercice de ce pouvoir par l'État.

Il s'agira aussi de « *déterminer leur niveau pertinent d'exercice et mettre en adéquation les responsabilités et les moyens d'action des services.* »

D'autre part, la **simplification administrative** pour les entreprises, ajoutées à celles des procédures et des démarches - souvent, en fait, des allègements des « contraintes réglementaires » - devrait s'accélérer. Ceci a pour conséquence directe la réduction des missions d'instruction réglementaire et de contrôle. Déjà des expérimentations sont en cours au niveau des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Sur l'organisation des services, le gouvernement précise « *qu'au niveau régional, l'État se concentrera sur son positionnement stratégique. Dès la fin du 1^{er} trimestre 2015, un schéma d'organisation devra être proposé* ».

Pour le **niveau départemental** « *l'État verra ses responsabilités régaliennes et opérationnelles confortées dans son rôle de proximité vis-à-vis de l'utilisateur et continuera de veiller à la cohésion sociale et territoriale en offrant un accès rapide à tous les services publics.* »

L'organisation de l'État sera adaptée à l'émergence des **métropoles** et des nouvelles **intercommunalités**, avec des points de contact de proximité : maisons de service au public / maisons de l'État. Le Gouvernement conforte la tendance visant à remplacer les services publics rendus par des Administrations publiques ou des services publics par des « services au public ». Derrière cela, se profile la diminution du champ couvert traditionnellement par les services publics (égalité de traitement, continuité, tarification sociale, etc...). Le service rendu à l'utilisateur serait réalisé soit par des entreprises, soit par des associations/agences.

En termes de missions, l'État devra en particulier accompagner les projets des intercommunalités. **Pour la CGT**, il faut dénoncer cet affaiblissement des missions, de la place et du rôle de l'État dans les territoires. Que ce soit à l'échelle nationale ou dans les territoires, les responsabilités, les missions et l'organisation des services de l'État doivent être celles d'un État garant de l'intérêt général, de l'égalité et de la cohésion sociale et territoriale.

Le gouvernement précise « *que les directions départementales interministérielles (DDI) devraient, a priori, toujours exister mais que l'inter-ministériarité des services départementaux de l'État sera renforcée, avec une réflexion sur les missions... Une nouvelle carte des services de l'État dans les territoires devrait être faite par les préfets en travaillant avec les élus d'ici 2017* ».

Dans le même temps, la **gestion des agents publics** est déjà en cours d'évolution avec une gestion par les compétences, par parcours professionnel et individualisée prônant la mobilité.

Pour la FNEE-CGT, cette réforme ne répond ni aux besoins sociaux, économiques et démocratiques de la population, ni des territoires.

Les axes de revendications :

La CGT considère que la question de l'**organisation des compétences** sur un espace territorial doit répondre aux besoins économiques, sociaux et environnementaux en s'appuyant sur la **connaissance fine des territoires** et l'organisation de chaque collectivité dans un cadre de **mutualisation**, de **coopération** plutôt que d'opposition, de concurrence ou d'attribution de tel ou tel pouvoir.

Elle doit correspondre à une **vision territoriale du développement** qui ne soit pas explosée entre les espaces urbains et les espaces ruraux. Le maître mot, c'est la **solidarité**. Cela doit s'appuyer sur des **services publics de qualité** en termes de transports, de logement, de formation professionnelle, d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, et sur des activités créatrices de richesses qui doivent mieux être réparties.

La CGT a des exigences de **maîtrise publique**, de **cohérence nationale** et d'**unicité d'exploitation** pour ses réseaux de transport ferroviaire, fluvial, maritime, portuaire, aéroportuaire et routier, indispensables pour rendre ses territoires attractifs et ses réseaux de transport de meilleure qualité : c'est-à-dire un service public du transport plus efficace et garant d'une **égalité d'accès et de dessertes des territoires**.

La **démocratie** et les enjeux concernant l'aménagement du territoire doivent être aussi au cœur du vivre ensemble et à nouveau faire l'objet d'une large **concertation** (débat public). La CGT revendique des dispositions concrètes pour rendre effective une véritable démocratie sociale afin de faire face à la défiance des citoyens à l'égard de l'action publique et de ses représentants.

Pour une transition sociale et énergétique, notre pays a besoin de **politiques publiques fortes** de la part de l'État et des collectivités territoriales. Les missions et services publics sont indispensables pour les coopérations entre territoires, pour un développement équilibré liant « industrie – service – service public » et afin d'apporter des **réponses aux besoins de tous les citoyens**.

Pour ce faire, la FNEE-CGT prendra toutes les initiatives pour favoriser des **mobilisations unitaires** des personnels de toutes catégories, pour obtenir des réponses aux revendications sur les missions, les moyens, les recrutements statutaires, l'amélioration des conditions de travail, l'égalité femme/homme, les rémunérations et la protection sociale (reconnaissance de la pénibilité, expositions aux risques de maladies professionnelles, niveau des pensions...), à l'opposé des politiques d'austérité appliquées par le gouvernement au travers notamment du pacte dit de responsabilité.

Montreuil, le 18 août 2014

Principaux enseignements du premier budget du Cerema

UN BUDGET DIFFICILE À EQUILIBRER

→ 7,4 millions d'euros de dépenses nouvelles sans dotation complémentaire !

Sans le moindre financement supplémentaire, le Cerema doit assumer désormais une série de dépenses que les 11 services n'avaient pas jusqu'alors en charge. Leur total s'élève à 7,4 millions d'€.

Le détail des dépenses nouvelles

Environ 3 millions sont consacrés en 2014 à des « opérations nationales » qui sont :

d'abord des opérations récurrentes correspondant à des dépenses nouvelles qui n'étaient pas prises en charge par les 11 services : abonnement au réseau informatique et à divers services informatiques des ministères de tutelle, abonnement au portail SNCF de réservation des billets, ou encore envoi postal des bulletins de paye. Cette partie représente de l'ordre de 1,4 millions ;

ensuite des opérations liées au démarrage du Cerema, le plus souvent en sous-traitance externe, qui visent à lui permettre de contrôler ses dépenses et son patrimoine (immobilier notamment) et d'estimer les risques pour lesquels il choisira de s'assurer... Cette seconde partie représente de l'ordre de 1,2 millions ;

enfin, des opérations nouvelles en matière d'animation et de pilotage de l'activité : séminaires internes et externes pour la préparation du premier projet stratégique, mise en place de premières actions en matière de développement des compétences, de diffusion des connaissances, de communication... Cette troisième partie représente de l'ordre de 0,4 millions d'euros.

Des charges fiscales nouvelles pour 1,6 millions d'euros ;

Des dépenses prévisionnelles en assurances pour environ 1,5 millions d'euros ;

Le financement des deux logiciels Sigma (suivi des affaires) et Sirep@net (gestion budgétaire, financières et comptable) qui s'étale sur les années 2013 et 2014. La dépense est de 1 million en 2014 ;

Enfin, la dotation aux amortissements (0,3 million) constitue une charge nouvelle puisque les services déconcentrés n'amortissaient pas leurs équipements.

Ajoutons à cela que certains investissements immobiliers des 11 services n'étaient pas pris sur leurs budgets mais étaient financés par le programme 309 de la LOLF, programme auquel le Cerema n'est plus éligible...

→ Un report insuffisant

L'administration comptait sur un report de recettes propres 2013 de près de 6 millions d'euros pour compenser en partie ces dépenses nouvelles. Les documents remis au conseil d'administration du 11 juillet 2014 montrent que ce report de recettes s'accompagne ... d'un report de dépenses de près de 4 millions d'euros. Le solde du report de 2013 est donc limité à 2,2 millions d'euros.

Les dépenses nouvelles et le report plus faible qu'escompté compliquent l'équilibre du premier budget du Cerema. Pour y parvenir, l'administration du Cerema compte notamment sur une forte réduction des dépenses de fonctionnement de l'établissement et sur la stabilisation des recettes propres.

L'ADMINISTRATION CHOISIT DE RÉDUIRE LES BUDGETS DE FONCTIONNEMENT ET DE STABILISER LES RECETTES PROPRES

→ Forte baisse du budget de fonctionnement des ex CETE et STC

Les documents remis aux membres du conseil d'administration précisent en effet : « Le budget est marqué notamment par un effort important, dès la première année du nouvel établissement, pour limiter les dépenses de fonctionnement : **le montant prévisionnel [...] pour les dépenses 2014 de fonctionnement et d'investissement courant des 11 directions techniques et territoriales du Cerema est inférieur de 6 % à la somme des budgets initiaux 2013 des 11 services¹ ».**

¹ Le budget initial 2013 des 11 services avait été ponctionné en cours d'année pour contribuer à la création du siège. Cette contribution avait conduit à une diminution de 5 % des budgets. Aussi, si on compare le budget 2014 des 11 services à leur budget 2013 après cette ponction, la diminution est de l'ordre de 1 %.

Les conditions dans lesquelles le Cerema est créé conduisent donc à une diminution très importante des budgets des 11 services... Celle-ci s'ajoute aux coupes déjà considérables connues les années précédentes au titre de la RGPP et de la modernisation de l'action publique (MAP) qui lui a succédé.

La CGT ne partage pas l'objectif qui semble être celui de l'administration d'un montant le plus faible possible des dépenses de fonctionnement. Ces dépenses, ce sont les moyens pour l'accomplissement de nos missions, la formation, l'action sociale... **Pour la CGT, les dépenses de fonctionnement de même que les dépenses en salaires ont vocation à augmenter au Cerema, en parallèle de la dotation budgétaire de l'État.**

→ La tentation de la course aux fonds de concours

Pour équilibrer le budget du Cerema, l'administration entend mettre un terme en 2014 à la baisse régulière des recettes propres constatée depuis 2009².

Mais pour l'administration, la stabilisation des recettes propres en 2014 n'est qu'une étape. Par la suite, selon la note de présentation du budget, l'objectif sera d'« engager l'établissement dans une dynamique de croissance de ses ressources propres ». C'est donc pour une hausse des recettes propres que l'administration s'engage, alors qu'à notre connaissance, rien n'a montré jusqu'ici qu'il y aurait plus d'attentes envers le Cerema sur des missions génératrices de recettes propres ou en direction de commanditaires susceptibles d'en fournir à l'établissement.

La CGT n'est pas favorable à ce que le Cerema se fixe comme objectif l'augmentation des recettes propres. En effet, selon nous, c'est l'utilité sociale des missions qui doit être le fondement des priorités de l'action du Cerema, et non la nature des recettes qui en découlent pour l'établissement. Si les besoins sociaux demandent plus d'interventions du Cerema en recettes propres, alors celles-ci ont vocation à augmenter. Mais si c'est l'inverse, alors les recettes propres doivent diminuer et, si cela menace l'équilibre de l'établissement, être compensées par une augmentation plus importante de la dotation de l'État.

VERS UNE NÉCESSAIRE AUGMENTATION DE LA SUBVENTION

La CGT défend une augmentation de la subvention pour charge de service public, indispensable pour revenir sur les coupes subies par les 11 services les années passées et pour financer l'intégralité des dépenses nouvelles liées à la création du siège et de l'établissement public Cerema. Cela est bien sûr difficilement compatible avec la politique d'austérité du gouvernement et son objectif de réduire les dépenses publiques de 50 milliards d'ici 3 ans. Il convient donc de **construire la mobilisation, au Cerema et plus largement, pour changer le rapport de forces et imposer une alternative au bénéfice du service public.**

Tableau synthétique des recettes et dépenses du Cerema

Recettes : 261 M€

Subvention pour charge de service public (moins la mise en réserve*)	225 M€	86%
Remboursement de loyers et de charges diverses par des organismes hébergés par le Cerema**	2,2 M€	1%
Ressources propres	26,4 M€	10%
Dont report 2013	5,9 M€	
Dont recettes propres 2014	21,1 M€	
Ressources affectées (ou fléchées)	6,8 M€	3%

* La subvention s'élève à 229 M€ mais sur cette somme les textes relatifs aux établissements publics comme le Cerema obligent à une mise en réserve qui s'élève à environ 4 M€

** Ces recettes compensent donc un montant équivalent de charges pour le Cerema.

Dépenses : 260 M€*

Dépenses de personnel	203 M€	78%
Dépenses globales de fonctionnement	47 M€	18%
Dépenses d'investissement	10 M€	4%

* Le solde budgétaire (égal à la différence entre les recettes et les dépenses) est donc légèrement positif.

2 Il faut savoir que le montant de la subvention pour charge de service public a été défini sur la base d'une hypothèse de recettes propres en 2014 égales à 17 millions d'euros. Ce montant prolongeait logiquement les tendances régulières à la baisse des rentrées en fond de concours ces dernières années. Or, le budget du Cerema table sur des recettes propres en 2014 égales à 21 millions d'euros, soit à peu près leur niveau en 2013.



Conseil Constitutionnel

Une augmentation du pouvoir d'achat ne peut passer que par une revalorisation des salaires et des pensions

Le Conseil constitutionnel vient d'infliger un camouflet au gouvernement en retoquant l'Article 1 de la Loi de financement de la Sécurité sociale voté le 23 juillet dernier qui prévoyait la baisse des cotisations sociales salariales.

La CGT rappelle que les cotisations sociales sont du salaire socialisé, mutualisé, qui permet de pallier au manque de revenu en cas d'aléa de la vie et d'assurer des ressources aux retraités le temps venu.

La CGT réitère son désaccord avec une politique qui vise à un affaiblissement du salaire socialisé et met en danger la Sécurité sociale.

Il est d'ailleurs très étonnant que la décision concernant les cotisations dites employeurs n'aient pas subi le même sort.

Si nous partageons l'objectif de donner du pouvoir d'achat aux salariés, nous nous opposons aux mesures votées par le Parlement.

Quoi de plus efficace que d'augmenter les salaires pour donner du pouvoir d'achat aux salariés ?

Pour ce qui est du gouvernement, il doit augmenter le SMIC pour le porter progressivement à 1700 euros comme le revendique la CGT. Il doit également impulser des négociations de branche et d'entreprise ayant pour objectif une amélioration de la situation salariale. Il doit enfin revaloriser les minima sociaux et les pensions.

Pour ce qui relève des employeurs, il faut mettre en place une double modulation des cotisations prenant en compte la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée et la politique d'emploi et de salaire menée par les entreprises.

Cette proposition permettrait à la fois d'aider les entreprises en difficulté, de donner du pouvoir d'achat aux salariés et de renforcer le financement de notre protection sociale.

Montreuil, le 7 août 2014



Réunion à la FP du 11 juin

Déclaration de la CGT

Madame la Ministre,

La CGT estime que les mesures unilatérales avancées par le gouvernement sont une reconnaissance du grave problème de pouvoir d'achat dont souffrent depuis trop longtemps les agents de la Fonction publique.

C'est aussi une réponse aux revendications unitaires des organisations syndicales et à la mobilisation du personnel, notamment celle du 15 mai dernier.

De ce point de vue, la CGT ne peut donc que se féliciter que des mesures soient prises.

En revanche, même s'il n'est pas question de nier que le dispositif proposé redonne du pouvoir d'achat à une partie des agents, la CGT ne peut être qu'en désaccord avec les pistes arrêtées.

Pour notre syndicat, la réponse aux questions salariales n'est pas à rechercher dans la baisse des cotisations sociales, mêmes celles salariales.

Au-delà de cette question essentielle de principe, il faut noter qu'un tel dispositif réduit les ressources de la protection sociale, dont les besoins en financement sont pourtant cruciaux.

Et puisque dans votre présentation, Madame la Ministre, vous mettez en avant les supposés « *avantages* » de cette mesure gouvernementale par rapport à l'augmentation de la valeur du point, permettez-nous de vous rappeler que l'augmentation de la valeur du point, en revanche, c'est du plus pour le financement de la protection sociale.

Par ailleurs, ce que vous appelez « *l'abaissement dégressif du taux de cotisation retraite des fonctionnaires* » introduit de fait un changement majeur qui n'a été à aucun moment débattu : un taux de cotisation sociale salarial différent selon le niveau de rémunération où l'on se situe.

Un tel bouleversement, lourd de conséquences, appelait au minimum des échanges approfondis qui n'ont pas eu lieu.

A ce stade, la CGT demeure hostile à une telle modification.

Il y a lieu également de s'interroger sur l'illisibilité, pour ne pas dire l'incohérence de cette réforme. En effet, si une partie des fonctionnaires va, au 1^{er} janvier 2015, « *bénéficier* » d'une baisse des cotisations retraite, tous les fonctionnaires, à la même date, vont subir une nouvelle hausse de 0,4 % liée aux réformes des retraites de 2010, 2012 et 2013. Mesures qui d'ailleurs continueront en 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020.

Madame la Ministre, vous mettez en avant que la mesure touchera 2,2 millions de fonctionnaires en couvrant les salaires allant du SMIC à une fois et demie le SMIC, ce qui est plus que le dispositif apparemment retenu pour le secteur privé.

Doit-on pour autant considérer qu'un agent au deuxième grade de la catégorie B parvenu au 12^{ème} échelon, et donc payé à 2.270 euros brut mensuel, est privilégié à ce point qu'il n'a droit à rien ? Et ceci, n'est qu'un exemple parmi tant d'autres.

Deux remarques supplémentaires.

↳ Un des effets pervers de ce dispositif, avec une montée progressive du taux des cotisations retraite liées aux augmentations de traitement brut, c'est que, en salaire net, les gains de passage d'échelons déjà souvent bien étriqués seront encore rabotés par l'augmentation induite du taux de cotisation retraite qui résultera de l'augmentation de salaire lié à ce passage d'échelon.

↳ Si on comprend bien, pour les agents non-titulaires, le dispositif retenu sera distinct puisque calqué sur celui du secteur privé. Ceci introduira une nouvelle rupture d'équité supplémentaire entre les agents publics.

Vous indiquez, Madame la Ministre, que les choix faits par le gouvernement – hausses ciblées des bas salaires, diminution des cotisations retraite – sont plus judicieux que l'augmentation de la valeur du point. La CGT dans cette déclaration, vient déjà d'indiquer que tel est loin d'être le cas.

Un des autres aspects qui contredit vos options est le niveau de pension des futurs retraités. En effet, les mesures que vous prenez n'auront aucun effet positif pour les nombreux partants à la retraite des mois et des années qui viennent. A contrario, l'augmentation de la valeur du point aurait un effet bénéfique sur le niveau des pensions.

D'ailleurs, à force de faire de la valeur du point un élément quasi marginal de la Fonction publique, les résultats sont de plus en plus catastrophiques.

Pour ne s'en tenir qu'à deux exemples, en dépit de vos mesures bas salaires, le sommet de la première échelle de la catégorie C finit aujourd'hui à 15 % au dessus du SMIC ; il y a 20 ans, ce même sommet se situait à 41 % au dessus du SMIC !

Et la fin du premier grade de catégorie B est aujourd'hui à 56 % au dessus du SMIC alors qu'il y a 20 ans, elle se situait à 83 % !

Madame la Ministre, les mesures unilatérales arrêtées par le gouvernement montrent qu'il ne peut rester sourd aux légitimes exigences des agents de la FP et aux mobilisations unitaires.

Si la voie choisie va incontestablement redonner un peu de pouvoir d'achat à une part non négligeable des fonctionnaires, elle demeure pour la CGT insuffisante, parcellaire et, sur le fond, elle emprunte une bien mauvaise direction.

Vous l'aurez donc compris, Madame la Ministre, pour la CGT, l'augmentation de la valeur du point demeure à la fois urgente et incontournable.

Les véritables négociations salariales restent donc à ouvrir le plus vite possible. C'est l'exigence de la CGT. Notre organisation syndicale continuera à prendre toutes ses responsabilités sur ces enjeux cruciaux.

Paris, le 11 juin 2014



FLASH-INFO

FORMATION SYNDICALE

*La formation syndicale est un droit pour les syndiqués.
Être bien équipé pour agir !*

Août 2014

Dans ce document, vous trouverez :

- **Édito :**
 - *page 2*
- **Fiche descriptive de la formation CHSCT :**
 - *pages 3*
- **Les documents d'inscription :**
 - *pages 4*
- **Modèle de la lettre de demande de congés de formation :**
 - *pages 5*

Retrouvez le Flash-info Formation syndicale sur le site fédéral
www.equipement.cgt.fr rubrique Fédération - onglet Vie Syndicale.

EDITO

La fédération Équipement Environnement a réalisé la formation "Responsabilités Syndicales" en juin de cette année et tiendra du **20 au 24 octobre à Fontenay les Briis la formation CHSCT.**

C'est une année de transition puisque les élections professionnelles pour les trois versants de la Fonction Publique État auront lieu le 4 décembre.

Le collectif de la formation syndicale fédérale publiera prochainement le calendrier des formations fédérales de l'année 2015.

Ce flash info est spécialement édité afin de procéder aux inscriptions pour le dernier stage de cette année. Vous trouverez donc dans ce numéro le descriptif du **stage CHSCT**, le bulletin d'inscription et les modalités pratiques.



Fiche descriptive de la formation syndicale "CHSCT" du 20 au 24 octobre

Objectif général du stage sous forme de problématique:

Comment donner aux élus CHSCT les bases pour accomplir leur mandat dans l'intérêt des agents, en conjugaison avec les orientations de la CGT ?

Cela conduit à deux objectifs en terme de formation :

A l'issue de ce stage :

- Vous connaîtrez et vous serez capable de restituer les orientations en matière de travail, de santé et de prévention.
- Vous serez en capacité d'assumer les principales tâches de l'élu(e) CHSCT.

Public :

Ce stage est destiné à tous les élus CHSCT de la CGT.

Les thèmes abordés :

- Travail, santé, prévention, rôle du CHSCT, rôle des acteurs, l'arbre des causes, le droit d'alerte, le droit de retrait et tous les textes à connaître.
- Vous aurez également les droits et obligations de l'élu CHSCT.
- Vous aborderez également le code du travail et les textes de référence applicables à la Fonction Publique État.

Dates :

Du 20 au 24 octobre 2014 à Fontenay les Briis (91)

Pour une meilleure organisation du stage, il est recommandé de vous inscrire dès maintenant à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous et de déposer votre demande de congé de formation.

Rappel : la demande de congé de formation syndicale (modèle en fin de document) est à formuler auprès de la direction au moins un mois avant le début du stage.

Les frais d'hébergement, de repas et de transports sont pris en charge par la fédération sur justificatifs.

**BULLETIN D'INSCRIPTION
FORMATION "CHSCT"
DU 20 AU 24 OCTOBRE 2014**

Nom :

Prénom :

Service:

Syndicat :

Responsabilités syndicales :

.....

Adresse personnelle (pour la convocation) :

.....
.....

Code postal :

Commune :.....

Tél : **Portable:**.....

E-mail :

MODELE DE DEMANDE DE CONGE DE FORMATION SYNDICALE

à, le

Nom, Prénom
Adresse professionnelle

A Madame ou Monsieur,

Objet : demande de congé de formation économique, sociale, syndicale.

Madame, Monsieur,

Je vous demande l'autorisation de m'absenter de mon service du.....au, conformément au décret n° 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer à un stage de formation syndicale.

Je vous précise qu'il s'agit d'une session organisée par la formation syndicale CGT, organisme agréé pour dispenser cette formation.

Celle-ci aura lieu à

Je vous transmettrai un certificat de présence à l'issue du stage.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

**Cette demande doit être effectuée par écrit auprès du chef de service
ou à la directrice ou au directeur au moins un mois à l'avance.**

**Le congé est réputé accordé en l'absence de réponse
au plus tard 15 jours avant le début du stage.**